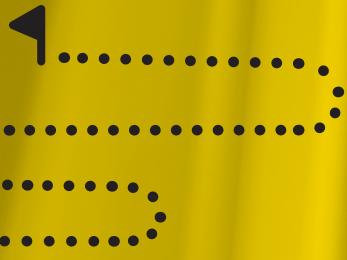
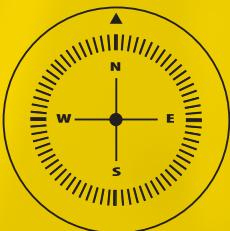


FEUILLE DE ROUTE

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE



Cette feuille de route est un outil pratique pour améliorer votre sécurité en cas de déplacement sur la voie publique.



Travaillez de manière sûre et saine grâce à notre programme Boussole.

Nous vous demandons de créer un environnement de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire, modifiez votre comportement. Vous pouvez vous attendre à ce que vos collègues fassent de même. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.



PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

RABONI
MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Une initiative de BME





FEUILLE DE ROUTE

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Notre Politique

La sécurité des transports sur la voie publique fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Tous les collaborateurs qui conduisent sur la voie publique pour le compte de l'entreprise doivent se conformer aux directives de sécurité en matière de transport, pour éviter de se blesser ou de blesser autrui et éviter tout dommage aux équipements, matériaux et propriétés d'autrui.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Une formation officielle sur la conduite et l'utilisation des équipements spécifiques, y compris les grues et le (dé)chargement sur le site, doit avoir été suivie avant d'effectuer tout travail.
- >> Soyez conscient des risques d'un comportement dangereux sur la voie publique.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être informée immédiatement de toute défectuosité du camion et/ou du chargement.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Vérifiez chaque jour votre camion lorsque vous conduisez sur la voie publique pour le compte de votre entreprise.
- >> Toujours respecter toutes les règles de circulation applicables.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Portez votre ceinture de sécurité en tout temps en conduisant.
- >> N'utilisez votre téléphone qu'en mode mains libres. Si vous n'avez pas de kit mains libres, n'utilisez pas votre téléphone en conduisant !
- >> Ne pas dépasser les heures de conduite autorisées.
- >> Ne jamais conduire de camion sous l'influence de drogues ou de médicaments délivrés sur ordonnance. Informez votre responsable si vous utilisez ce type de médicaments et orientez-vous sur les tâches réalisables.
- >> Toujours porter des vêtements à haute visibilité lorsque vous quittez le camion.
- >> Sécurisez d'abord la zone publique pour l'utilisation d'une grue lorsque vous déchargez sur le site du client.
- >> Soyez attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou votre responsable de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« En tant que chauffeur de camion, être sur la route est ce que je préfère au monde. Je commence toujours ma journée en vérifiant mon camion et mon chargement avant de partir. Je ne suis pas seulement responsable du camion et de ma propre sécurité, mais aussi de tous les autres usagers de la route. Il faut y être attentif au quotidien. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale